

Apurement de la « dette » haut-normande

"Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire vous viennent aisément" (Nicolas Boileau), donc :

L'argent :

31/06/2017 : bilan comptable de la LHNVB négatif : 9 618 euros

Résultat définitif le 05/02/2018 : **+ 1787,17 euros**

Plus aucune dette de la LHN ce jour-là.

Tous les clubs ont validé par vote : le résultat et le reversement à la ligue de Normandie

Le problème :

Le 01/07/2018 il n'y a plus qu'une ligue : la Normandie.

La Présidente et le Trésorier déclenchent des entretiens préalables avec les deux salariés de la ligue pour (légèrement) modifier leurs contrats : normal et légal.

L'un d'eux demande une rupture conventionnelle de contrat, discussion, proposition, contre-proposition : normal et légal.

15 jours plus tard un accord est signé entre la Ligue de Normandie et le salarié, accord que la Ligue a fait rédiger par un avocat : normal et légal.

Dans cet accord il est stipulé une somme pour la transaction plus le fait que les congés payés devaient être soldés et que s'il en restait à la date définitive de la fin de contrat ils devraient être payés : normal et légal.

Toutes les histoires de paiement de « dette » des ex clubs haut-normands viennent de cela : l'arriéré de congés a contraint la ligue de Normandie à verser à M. Guillaume Durand une indemnité avec les charges égale à **3773,53 euros**.

A souligner le geste de Mme Nicole Malhadas qui a offert son arriéré de congés.

Il en découle les propositions suivantes :

Vote 1 :

Etes-vous d'accord pour que la différence entre les congés payés à M. Guillaume Durand moins le solde LHN et moins 160 euros (parts sociales à venir) à savoir la somme de **1826 euros** soit payée par les clubs de l'Eure + la Seine Maritime (modalité votées ensuite) ?

$3773,53 - 1787,17 - 160 = 1826,36$

Vote 2 :

A/ soit par un ajout tarifaire pendant une année de 1 € pour chaque licence prise en 2018/2019

B/ soit par un ajout sur la cotisation affiliation (plus gênant car comment trouver le bon chiffre de référence !)

Si vote A approuvé, alors il conviendra de voter 1 euro de cotisation exceptionnelle pour chaque licence 27 et 76 achetée en 2018/2019.

Quel que soit le résultat du vote de l'Assemblée Générale de la ligue de Normandie de volley-ball, il conviendra de le faire valider par la FF Volley.